

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 6 juin, les membres du Conseil municipal de la Commune de St Pierre des Echaubrognes, se sont réunis à 20 h 30 à la Mairie –salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 31 mai 2019, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. POUSIN Claude, AUDOIT Gérard, PAILLAT François, Mme YOU Patricia, Mme BARRE Valérie M. THOMAS Claude, Mme NAUD Catherine, Mme PROUTEAU Mireille, M. AUDEBEAU Jean-Pierre, Mme MONTAS Fanny, Mme MAUGÂT Sonia, Mme FONTENEAU Nathalie, M. GARREAU Vianney, M. BERNIER Denis.

ÉTAIT ABSENT EXCUSE

M. ANTUNES Jean-François.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Denis BERNIER est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1 Approbation du compte rendu du 4 avril 2019

Le compte rendu du 16 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

2 TRAVAUX DE LA VOIRIE.

La commission voirie a décidé d'effectuer des travaux pour la réfection de la voirie, dans le lotissement des Forts, à savoir :

- Rue des Noisetiers
- Square de la Vigne
- Square des Genêts
- Square des Roseaux

Le Conseil municipal valide cette proposition et décide de lancer un appel d'offres pour la réalisation de ces travaux.

Il est précisé que deux options seront proposées ; une solution bicouche et une solution BBM (Béton Bitumineux Mince)

3 PEDT 2019-2022 (Projet Educatif Territorial).

Le Projet Educatif Territorial constitue un outil repère de l'organisation éducative locale des écoles du Pays Mauléonais et du Centre Socioculturel.

Elaboré en 2013, il a notamment posé à la quasi-unanimité le rythme scolaire des écoles du Mauléonais sur la base de 4,5 jours/semaines.

Le PEDT permet notamment l'ajustement organisationnels des activités proposées et le développement des compétences au service du projet éducatif.

Un Projet Educatif Global de Territoire (PEDT) prend forme. Il s'agit de réunir des acteurs des territoires de la communauté d'agglomération du Bressuirais concernés par une organisation hebdomadaire à 4,5 jours et de définir ainsi des axes éducatifs communs.

Le Conseil Municipal, après présentation de ce projet, autorise M. le Maire à signer les nouvelles conventions avec l'Etat dans le cadre du nouveau PEDT.

4 TOITURE DE L'EGLISE.

Des travaux de réfection de la toiture de l'Eglise doivent être engagés. Au préalable de ces travaux, le Conseil Municipal a souhaité lancer une étude menée par le CRER afin d'étudier le potentiel, sur différents bâtiments communaux, de l'installation de panneaux photovoltaïques dot une installation sur la toiture de l'Eglise.

L'étude de potentiel a permis de montrer l'intérêt de l'implantation de générateurs photovoltaïques sur l'Eglise.

Avant de valider une telle installation le Conseil Municipale souhaite connaître l'avis de la population. Ce projet sera donc présenté lors de la réunion publique du 26 juin.

Plusieurs entreprises seront contactées afin de présenter une offre avec 2 options, soit pour l'intégralité de la structure, soit sur une partie de la toiture (Côté Nord).

5 AGGLO 2B.

- La Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais souhaite que soit nommé un référent jeunesse afin d'assurer entre l'agglo2b et les communes un relais, un travail de collaboration sur les projets jeunesse à mener. Pour la commune de Saint Pierre des Echaubrognes, le référent jeunesse sera Mme BARRE Valérie.

- Chaque année, l'agglo propose par le biais du Conservatoire de Musique un temps d'Education Musicale en Milieu Scolaire (EMMS), après concertation avec la directrice de l'Ecole ce temps ne sera pas reconduit pour l'année scolaire 2019-2020.

Le CM perd acte de ce choix

6 VIREMENT DE CREDITS.

Le maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou procéder aux réajustements de comptes et approuver les décisions modificatives suivantes :

Budget Commune

Dépôt garantie logements

Désignation des articles		Investissement		Fonctionnement	
Article	libellé	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
165	Dépôts et cautionnements reçu	370.00			
165	Dépôts et cautionnements reçu		370.00		
	TOTAL	370.00	370.00		

7 DIVERS.

M. le Maire informe le Conseil Municipal selon l'application de l'article (L2122 du CGCT) qu'il a renoncé à exercer le droit de préemption concernant un ensemble immobilier situé :
12 Rue de Sevors propriété de M. et Mr JACQUET Charly.

Rappel : La réunion publique annuelle aura lieu le mercredi 26 juin à 20 heures, Salle Côté Jardins.

Le Maire,
Claude POUSIN